

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 28 juin 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Madame Anne-Marie BAUDON -- Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT – Madame Aya KOFFI - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Madame Françoise COHEN - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Delphine CHARIER.

Etaient absents/excusés : Madame Catherine MARCY (pouvoir à Mme BAUDON) - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ (pouvoir à M. HARENG) – Monsieur El Abbès SEBBAR (pouvoir à M. JULHES) – Madame Frédérique MORANGE - Monsieur Jean-Claude COSSET.

Secrétaire de séance : Monsieur Vivien JULHES.

Dates de convocation.....	8 juin 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	15
Nombre de votants.....	14
Nombre d'absent	2
Pour.....	14
Contre	0
Abstention.....	0

Monsieur le Président ne prend pas part au vote sur les questions liées aux comptes de gestion

N°11 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – RA/EHPAD DU CHAMP DE MARS – ERRD 2023

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (article 58),

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/5C/DGCL/DGFIP/172 du 12 juillet 2018 relative à l'Etat des Prévisions des Recettes et des Dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics gérés en M22 et la mise à jour du plan comptable M22 au 1^{er} janvier 2023,

Vu l'instruction n° DGCS/SD5C/CNSA/2017/207 du 19 juin 2017 relative à la mise en œuvre des dispositions du décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Vu les ESSMS ayant signé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) au titre de l'article L313-12-2 du CASF qui prévoit expressément la transmission d'un état des réalisations de recettes et dépenses (ERRD) prévu à l'article L314-7-1 pour les établissements relevant du contrat, dans des conditions définies par décret par le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Administration délibérant sur l'ERRD de l'exercice 2023 dressé par le président, après s'être fait présenter le budget l'EPRD, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite de l'ERRD, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice 2023	3 320 691,16 €
Recettes de l'exercice 2023	2 907 277,05 €
Résultat de l'exercice 2023	-413 414,11 €
Subvention d'équilibre versée par le budget principal	413 414,11 €
Résultat de l'exercice 2023 après versement subvention équilibre	0,00 €

INVESTISSEMENT	
CAF	64 898,67 €
Ressources de l'exercice 2023	57 477,38 €
Emplois de l'exercice 2023	89 614,41 €
Apport au Fonds de roulement	32 761,64 €
Prélèvement au Fonds de roulement	0,00 €

2 - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire,

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

ERRD 2023

EHPAD/RA CHAMP DE MARS Fonctionnement

Dépenses

code Chap	Chapitre	ERRD 2022	EPRD 2023	ERRD 2023	EVO ERRD à ERRD	Dispo budgétaire
Groupe 1	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	406 012,85 €	457 726,00 €	457 760,89 €	51 748,04 €	-34,89 €
Groupe 2	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	2 305 340,52 €	2 482 882,00 €	2 369 065,63 €	63 725,11 €	113 816,37 €
Groupe 3	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	432 232,99 €	528 481,00 €	493 864,64 €	61 631,65 €	34 616,36 €
	TOTAL	3 143 586,36 €	3 469 089,00 €	3 320 691,16 €	177 104,80 €	148 397,84 €

Recettes

code Chap	Chapitre	ERRD 2022	EPRD 2023	ERRD 2023	EVO ERRD à ERRD	Dispo budgétaire
Groupe 1	PRODUITS DE LA TARIFICATION	2 442 122,95 €	2 804 975,00 €	2 642 666,80 €	200 543,85 €	162 308,20 €
Groupe 2	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	167 660,54 €	140 951,00 €	256 322,81 €	88 662,27 €	-115 371,81 €
Groupe 3	PRODUITS FINANCIERS, EXCEPTIONNELS ET NON ENCAISSABLES	15 160,37 €	0,00 €	8 287,44 €	-6 872,93 €	-8 287,44 €
	TOTAL	2 624 943,86 €	2 945 926,00 €	2 907 277,05 €	282 333,19 €	38 648,95 €

RESULTAT DE L'EXERCICE (fct)	-518 642,50 €	-523 163,00 €	-413 414,11 €	105 228,39 €	-109 748,89 €
SUBVENTION D'EQUILIBRE VERSEE PAR LE BUDGET PRINCIPAL	518 642,50 €	523 163,00 €	413 414,11 €	-105 228,39 €	109 748,89 €
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES VERSEMENT SUBVENTION EQUILIBRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Investissement

Emplois

code Chap	Chapitre	ERRD 2022	EPRD 2023	ERRD 2023	EVO ERRD à ERRD	Dispo budgétaire
Titre 1	REMBOURSEMENT DE DETTES FINANCIERES	22 638,35 €	26 900,00 €	21 532,08 €	-1 106,27 €	5 367,92 €
Titre 2	ACQUISITION D'ELEMENTS D'ACTIFS IMMOBILISES	97 145,39 €	123 199,00 €	68 082,33 €	-29 063,06 €	55 116,67 €
Titre 3	AUTRES EMPLOIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	119 783,74 €	150 099,00 €	89 614,41 €	-30 169,33 €	60 484,59 €

Ressources

code Chap	Chapitre	ERRD 2022	EPRD 2023	ERRD 2023	EVO ERRD à ERRD	Dispo budgétaire
CAF	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	46 726,17 €	60 395,00 €	64 898,67 €	18 172,50 €	-4 503,67 €
Titre 1	AUGMENTATION DE CAPITAUX PROPRES	16 162,45 €	69 704,00 €	42 216,46 €	26 054,01 €	27 487,54 €
Titre 2	AUGMENTATION DE DETTES FINANCIERES	7 507,77 €	20 000,00 €	15 260,92 €	7 753,15 €	4 739,08 €
Titre 3	AUTRES RESSOURCES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	70 396,39 €	150 099,00 €	122 376,05 €	51 979,66 €	27 722,95 €

RESULTAT DE L'EXERCICE (inv)	-49 387,35 €	0,00 €	32 761,64 €	82 148,99 €	-32 761,64 €
------------------------------	--------------	--------	-------------	-------------	--------------

**CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

La Vice-présidente,

Danièle CARLIER-MISRAHI.

Accusé de réception en préfecture
017-261700108-20240628-20240704-250-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024